

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON

Réunion extraordinaire du Conseil municipal de la paroisse de Packington, tenue au Complexe des Générations, lundi 30 octobre 2023 à 19h30 à laquelle étaient présents:

Madame et messieurs : Guillaume Morin, Jean-Noël Moreau, Sébastien Thériault, Yves Lebel, Linda Lévesque et Jérôme Dubé formant quorum sous la présidence de M. Jules Soucy, maire.

Le greffier/directeur général, Denis Moreau et le greffier/directeur général adjoint, Michael Marmen, assistent également à la réunion.

**RS-165-23**      **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Guillaume Morin  
et résolu

d'adopter l'ordre du jour. La période de questions ne portera que sur les points à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

**RS-166-23**      **Soumissions pour l'émission de billets**

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Packington a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 6 novembre 2023, au montant de 120 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

3 300 \$	5,55000 %	2024
3 500 \$	5,50000 %	2025
3 700 \$	5,50000 %	2026
3 900 \$	5,50000 %	2027
105 600 \$	5,50000 %	2028

Prix : 98,03300

Coût réel : 5,98810 %

2 - CD LACS DU TEMISCOUATA

3 300 \$	6,16000 %	2024
3 500 \$	6,16000 %	2025
3 700 \$	6,16000 %	2026
3 900 \$	6,16000 %	2027
105 600 \$	6,16000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 6,16000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

**Il est proposé Yves Lebel, appuyé par Jean-Noel Moreau et résolu unanimement**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de la paroisse de Packington accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 6 novembre 2023 au montant de 120 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 343-2023. Ces billets sont émis au prix de 98,03300 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

RS-167-23

**Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 120 000 \$ qui sera réalisé le 6 novembre 2023**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de la paroisse de Packington souhaite emprunter par billets pour un montant total de 120 000 \$ qui sera réalisé le 6 novembre 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
343-2023	120 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 343-2023, la Municipalité de la paroisse de Packington souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**Il est proposé par Jérôme Dubé, appuyé par Sébastien Thériault et résolu unanimement**

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 6 novembre 2023;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 6 mai et le 6 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le greffier-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2024.</b>	<b>3 300 \$</b>	
<b>2025.</b>	<b>3 500 \$</b>	
<b>2026.</b>	<b>3 700 \$</b>	
<b>2027.</b>	<b>3 900 \$</b>	
<b>2028.</b>	<b>4 200 \$</b>	<b>(à payer en 2028)</b>
<b>2028.</b>	<b>101 400 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 343-2023 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 6 novembre 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**RS-168-23**

**Convention d'aide financière dans le cadre du Volet Entretien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)**

ATTENDU QUE la municipalité de Packington a pris connaissance des modalités d'application du Volet Entretien dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter.

ATTENDU QUE la municipalité de Packington a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter.

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Guillaume Morin, appuyée par Linda Lévesque, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Packington confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Jules Soucy, maire, et Denis Moreau, directeur général, sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

**Période de questions**

- Aucune question

**Levée de l'assemblée**

À 19h45, Linda Lévesque propose la levée de l'assemblée.